

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 32 du Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu le Budget Primitif,

Considérant les travaux de requalification du site des Portes de l'Orne Amont à Rombas ;

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas ; et notamment les lots N° 3.1 « Passerelle » et N° 3.2 « Ouvrages et Edicules », attribués à la société NGE Génie civil – ZA Sabré - 57 420 COIN-LES-CUVRY,

Vu la Décision du Président N° DP2020-21 en date du 20 octobre 2020 relative à l'acceptation de la société PILOME, ZAC de Lantey – 38510 – ARANDON PASSINS, en qualité de sous-traitant de la société NGE Génie Civil – ZA Sabré – 57 420 COIN-LES-CUVRY, pour un montant des prestations sous-traitées de 330 388,52 € HT,

Vu la Décision du Président N° DP2020-33 en date du 10 décembre 2020 relative à la modification du montant des prestations sous-traitées à la société PILOME, ZAC de Lantey – 38510 – ARANDON PASSINS, de 330 388,52 € HT à 279 238,52 € HT, soit une diminution de 51 150 € HT,

Considérant la modification du montant des prestations sous-traitées,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de modifier le montant des prestations sous-traitées par la société NGE Génie Civil – ZA Sabré – 57 420 COIN-LES-CUVRY à la société PILOME, ZAC de Lantey – 38510 – ARANDON PASSINS, dans la cadre du marché 18007 – Agrafe paysagère, Lot 3.1 « Passerelle » et 3.2 « Ouvrages et édicules », de 279 238,52 € HT à 249 427,99 € HT soit une diminution de 29 810,53€ HT.

Rombas, le 20 janvier 2026

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
057-200056190-20260120-DP2026-01-AU
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026